



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre civile
1, 4 décembre 2013, 12-26.066,

FAITS : Une femme a épousé le père d'un enfant mari.

Le nouveau mari a consenti à sa petite fille d'être mariée plus tard. Dans son testament, il a légué sa fortune à sa fille.

Le fil

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

du Code civil, qui prohibe le mariage
car répondait à des finalités légitimes de
famille.

espèce, la présence du fils, qui était aussi l'ex-époux de la veuve, avait des
conséquences préjudiciables quant à ses droits successoraux.

Un pourvoi est alors formé en cassation.

PROBLEME DE DROIT
vingt ans

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

RE